

GUIDE

# MIPE

Module Immersion  
Professionnelle/Engagement

Faculté  
de Droit &  
des Sciences  
Économiques



Université  
de Limoges

Les étudiants concernés par le MIPE sont les étudiants des licences droit, économie (parcours classique et international) et AES, tous parcours confondus (sauf tremplin).

Vous devrez, durant votre cursus de licence, avoir effectué un stage et/ou une expérience professionnelle et/ou du bénévolat.

**Nous vous rappelons que le MIPE conditionne l'obtention de votre licence.**

# 1. Modalités générales

## Durée :

La durée du stage est d'au moins 6 semaines qui peuvent être réparties sur l'ensemble de la licence.

Il est possible de fractionner ces six semaines en plusieurs sous-périodes d'une à plusieurs semaines.

## champs d'application :

Chaque étudiant a la liberté de réaliser le MIPE sous différentes formes :

### Expérience professionnelle :

L'étudiant qui exerce (ou a exercé depuis son entrée à l'université) **une activité salariée** peut demander que cette activité soit prise en considération au même titre qu'un stage. C'est le responsable du diplôme considéré qui se prononce sur la recevabilité de la demande.

### Stage :

L'étudiant peut réaliser un stage qui donne lieu à une convention passée entre l'Université de Limoges et la structure d'accueil. La structure d'accueil peut être une entreprise, une administration, un établissement d'enseignement, une association... Il s'agit soit d'un stage faisant l'objet d'un projet (cadre habituel du stage), soit d'un stage d'immersion ou d'observation. La convention de stage est à remplir via votre espace BIOME/Gestion des stages. Elle précise la durée, l'objet et le lieu du stage. **Elle doit être signée par tous les partenaires 2 semaines avant le début du stage.** Pour information, le responsable du diplôme se réserve la possibilité de ne pas donner son aval à un projet de stage qu'elle jugerait peu cohérent.

## Engagement :

L'étudiant qui exerce (ou a exercé depuis son entrée à l'université) **une activité bénévole** peut demander que cette activité soit prise en considération. C'est le responsable du diplôme qui se prononce sur la recevabilité de la demande.

## 2. Demande de validation

Le MIPE doit faire l'objet d'un unique bilan réalisé au terme des 6 semaines (quel que soit le nombre de lieux de stage ou d'expérience).

La validation des 6 semaines de stage ou d'expérience professionnelle se fait en deux étapes : **une phase d'inscription** au MIPE et **une phase de validation** du MIPE.

### Phase d'inscription du MIPE :

L'étudiant doit faire **la demande d'inscription au MIPE en remplissant une demande d'inscription** (à récupérer sur le site [fdse.unilim.fr](http://fdse.unilim.fr) ou à la scolarité) dans laquelle il précise la nature de son (ses) activité(s) et fournit la (les) convention(s) de stage, contrat(s) de travail ou attestation(s) prouvant la réalité de l'expérience professionnelle.

Il dépose (ou envoie par mail) sa demande d'inscription à la scolarité qui lui répondra par mail sur l'acceptation de sa demande, après avis du responsable du diplôme.

Une fois son inscription acceptée, il reste à valider le Module.

### Phase de validation du MIPE :

Le(s) stage(s) et/ou expérience(s) professionnelle(s) doivent faire l'objet d'un bilan unique réalisé au terme des 6 semaines (ou 210h).

Il prend la forme **d'un document Powerpoint** (fichier avec une extension de type .ppt) d'une dizaine de diapositives.

Le nom du fichier doit être construit de la manière suivante :

**Le nom\_le prénom\_MIPE, année de formation (aes1, 2,3, droit1, 2,3, éco1, 2,3).ppt**

Exemple : *durant\_paul\_MIPEdroit2*

Ce fichier doit être envoyé au responsable de votre diplôme, par mail à l'adresse suivante :

- **Licence AES** : [fdse.MSLaes@unilim.fr](mailto:fdse.MSLaes@unilim.fr)
- **Licence Droit Limoges et Brive** : [fdse.MSLdroit-limoges@unilim.fr](mailto:fdse.MSLdroit-limoges@unilim.fr)
- **Licence Economie** : [fdse.MSLeco@unilim.fr](mailto:fdse.MSLeco@unilim.fr)
- **Licence Economie parcours International** : [fdse.MSLecointer@unilim.fr](mailto:fdse.MSLecointer@unilim.fr)

Le responsable du diplôme prend connaissance du rapport et se prononce sur la validation ou non du (des) stage(s) ou de(s) expérience(s) professionnelle(s).

## 3. Guide de présentation du document

La première diapositive doit impérativement être présentée de la manière suivante :



**Année universitaire 20..- 20..**

**Rapport de stage ou d'expérience professionnelle ou d'engagement**  
**Licence de .....**

**Présenté par : .....**

Pour les autres diapositives, l'étudiant doit ensuite faire ceci :

- **Diapos n° 2 et 3** : elles décrivent la ou les structure(s) d'accueil (l'entreprise, l'administration, l'association...)
- **Diapos n° 4 et 5** : elles rendent compte des missions qui ont été confiées à l'étudiant ou qu'il a observées
- **Diapos n° 6 et 7** : elles précisent les compétences requises pour accomplir ces missions
- **Diapos n° 8 et 9** : elles décrivent les difficultés et les contraintes
- **Diapos n° 10 et 11** : l'étudiant présente en bilan l'apport du ou des stage(s) et/ou du ou des expérience(s) professionnelle(s) et/ou du ou des engagement(s) dans sa réflexion sur son projet universitaire et professionnel.

Le responsable du diplôme apprécie, sans mettre de note, la qualité du travail rendu (rigueur de la rédaction, orthographe, contenu structuré, respect des consignes du guide du MIPE, présentation réfléchie du monde professionnel rencontré). Le responsable du diplôme valide ou non ce travail. S'il n'est pas validé, le bilan devra être révisé.